

DÉPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **25**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **2**

OBJET :

**Cession d'une partie du
domaine public - chemin
de service du Colombier**

SÉANCE DU MARDI 24 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 24 février à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 18 février 2026 s'est réuni en salle du Conseil TOURNILHAC à la
Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT,
Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie
DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN,
Monique MORENO, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Serap ALP, Farida LAÏD,
Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et
Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à David DEROSSIS,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Catherine PAPUT,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Yoann BENTEJAC à Francis ROUX,

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Didier STURMA

CESSION D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC - CHEMIN DE SERVICE DU COLOMBIER

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L1 et L1111-1 ;
- **Vu** la délibération n°251104_7 du 04/11/2025 décidant de la désaffectation et du déclassement de partie de domaine public concernant le chemin de service, reliant le chemin du Colombier à la route de Sainte-Marguerite ;
- **Vu** la délibération n°251104_8 du 04/11/2025 décidant de la cession de partie de domaine public concernant le chemin de service, reliant le chemin du Colombier à la route de Sainte-Marguerite ;
- **Vu** l'avis de France Domaines du 20/05/2025 ;
- **Considérant** la sollicitation de [REDACTED] pour l'acquisition du chemin à Loyer appartenant à la Ville, desservant les parcelles BO256, BO264, BO265, BO266 et BO925 au nom de la SCI FALECHE ET COLOMBIER ;
- **Considérant** la configuration et l'état de la parcelle ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÈRE, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** la vente de la parcelle issue du chemin de service reliant le chemin du Colombier à la route de Sainte-Marguerite pour un montant de 3 264,00 euros à la SCI FALECHE ET COLOMBIER, cette dernière réglant le document d'arpentage et prenant en charge l'acte notarié ;
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Didier STURMA

Le Maire,



Stéphane RODIER